

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

TERMES DE REFERENCE COMMISSION RENFORCEMENT DES CAPACITES, COMMUNICATION ET DIFFUSION

Contexte

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (ITIE-Gabon) est un établissement public personnalisé sous la dénomination de Groupe d'Intérêt Public placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie et des Participations. Sa composition et son fonctionnement réfèrent aux articles 35 à 38, 45 et 46 de la Loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat, d'une part, et au Décret 0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt ITIE Gabon, d'autre part.

Cette initiative promeut la transparence, la bonne gouvernance et la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'exploitation pétrolière, gazière et minière ainsi que la divulgation des données ITIE d'après sa chaîne de valeur (licences et contrat, production, collecte et répartition des revenus, dépenses économiques et sociales). Son but est d'assurer la vérification et publication de tous les paiements effectués par les entreprises et de toutes les recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources pétrolières, gazières et minières.

Elle est structurée autour de 12 principes, 06 critères, 07 exigences et 33 sous-exigences qui servent de base à la mise en œuvre du processus de l'ITIE dans le pays.

Le Gabon a rejoint l'ITIE le 21 octobre 2021, en devenant le 56^e pays au niveau mondial et le 27^e en Afrique qui mette en œuvre la norme ITIE 2019. Il se devait de satisfaire aux deux (02) engagements suivants, (1) publier le premier rapport ITIE, 18 mois après l'adhésion (c'est-à-dire le 23 avril 2023) et (2) de démarrer la première validation au plus tard le 1^{er} juillet 2024. L'objectif du Gabon au moment de cette adhésion était d'améliorer significativement la gestion publique de l'Etat, notamment par un effort accru de transparence dans les revenus et dépenses liés aux ressources exploitées.

Durant la phase post-adhésion de 2022 à 2024, la recherche de la performance et de l'efficacité a été au centre des préoccupations des membres du GMP et personnels du Secrétariat de l'ITIE-Gabon, à

travers la mise en œuvre d'un groupe de travail ad hoc dit de « travaux spéciaux », puis dans le cadre de l'expérimentation de commissions dites « statutaires » en 2024.

Mission

Elaborer et mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des parties prenantes de l'ITIE et le plan stratégique de communication et marketing digital de l'ITIE-Gabon en vue d'une appropriation efficace de la norme ITIE 2019

Attributions

En alignement avec les activités du plan de travail annuel ou de toute autre diligence portée à sa connaissance par le GMP, la Commission est chargée de :

Renforcement des capacités

- a) Opérationnaliser les missions et attributions de l'ITIE-Gabon relatives au renforcement des capacités et à la communication ;
- b) Réaliser les diagnostics des capacités et plans d'actions de renforcement des capacités des parties prenantes ;
- c) Identifier, formuler et mettre en oeuvre les leçons apprises et les réformes sectorielles ;
- d) Partager les expériences et les bonnes pratiques sur les enjeux du secteur extractif afin de s'adapter à des environnements de plus en plus évolutifs et exigeants.

Communication et Diffusion

- e) Elaborer le plan stratégique de communication et marketing digital, incluant le plan d'actions associé ;
- f) Planifier et superviser la mise en oeuvre de la politique globale de communication de l'ITIE-Gabon, incluant les activités du plan de travail annuel budgétisé ;
- g) Identifier les besoins en information et en communication des membres du GMP et des parties prenantes élargies des collèges du GMP et des populations ;
- h) Identifier et proposer des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE au Gabon ;
- i) Définir un plan de formation pour accroître la performance de l'ITIE-Gabon, des acteurs parties prenantes élargies ;
- j) Tenir des ateliers, webinaires, fora ou séminaires de formation sur les éléments de la chaîne de valeur de l'ITIE ;
- a) Identifier et développer des partenariats avec des organisations spécialisées de la communication.

Organisation

La Présidente de l'ITIE-Gabon assure la coordination et le bon fonctionnement de la Commission présidée par un membre du GMP désigné par ses pairs membres inscrits. La durée de la présidence est rotative tous les six (6) mois. La Commission est composée d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et des membres. Le secrétariat des travaux est assuré par le secrétariat technique permanent.

Fonctionnement

La Commission se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président. La salle de réunions du siège de l'ITIE-Gabon abrite les travaux de celle-ci. Une affectation de ressources est opérée dans le budget annuel de l'ITIE-Gabon pour permettre un fonctionnement optimal. La Commission peut inviter à ses travaux des personnes ressources externes, sur autorisation préalable de la Présidente de l'ITIE-Gabon.